

Prévention en entreprise

→ Si vous êtes employeur

La prévention des risques liés aux PE doit être intégrée dans une démarche globale de prévention des risques chimiques.

- Repérer les produits contenant des substances PE,
- Supprimer ou substituer ces produits,
- Modifier les procédés de travail afin de diminuer l'exposition,
- Mettre en place des protections collectives : travailler en système clos, aspirer à la source, renouveler l'air,
- Mettre à disposition des équipements de protection individuelle adaptés : gants de protection chimique, appareils de protection respiratoire (masques, cagoules, ...),
- Identifier et informer les personnes exposées : sensibilisation, notice au poste de travail, Certiphyto,
- Favoriser l'application des mesures d'hygiène : point d'eau disponible et accessible, interdiction de manger, boire et fumer au poste de travail.



Pour vous aider au repérage et vous accompagner dans votre démarche de prévention, contactez votre service de santé au travail.

→ Si vous êtes salarié(e)

Vous pouvez être exposé(e) aux produits chimiques par voie respiratoire, cutanée ou digestive :

- Respecter les consignes d'utilisation fournies par l'employeur (notice de poste, formation, ...),
- Utiliser les moyens de protection collective à disposition : dossier aspirant, bras aspirant, sorbonne...,
- Utiliser les moyens de protection individuelle à disposition : gants, protection respiratoire (masques, cagoules, ...), lunettes...,
- Se laver systématiquement les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer,
- Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail,
- Informer votre hiérarchie en cas de défaillance des équipements, de difficultés dans la mise en œuvre des produits ou d'une situation présentant un risque d'exposition.

Surveillance médicale

En cas d'exposition à des produits chimiques, contactez le médecin du travail :

Salarié(e)

- Dès votre projet de grossesse,
- Dès le début de votre grossesse, avant la fin du premier trimestre,
- En cas de difficultés à avoir des enfants (hommes et femmes),
- En cas de problèmes de santé : diabète, problème de thyroïde, cancer, ...



Employeur

- En cas de grossesse déclarée par une salariée,
- En cas d'embauche de jeunes travailleurs.

Si des PE classés CMR (cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction), sont identifiés dans l'entreprise, un suivi individuel renforcé est obligatoire pour les salariés exposés.

Les perturbateurs endocriniens en milieu professionnel



Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme capables de modifier le fonctionnement du système endocrinien.

Ils sont susceptibles de provoquer des effets nocifs tant chez les individus exposés que sur leur descendance.

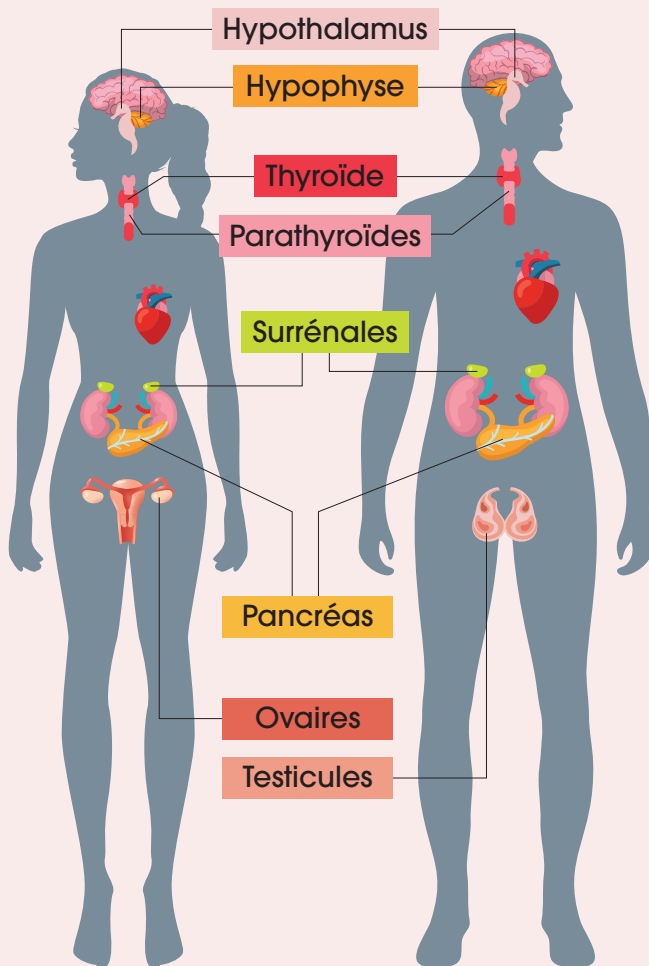
www.goodby.fr - Janvier 2019

Préventeurs de la région Centre-Val de Loire et partenaires sociaux coopèrent pour la santé au travail



Le système endocrinien

Le système endocrinien est composé d'un ensemble d'organes qui sécrètent des hormones diffusées par voie sanguine dans tout le corps. Il est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme humain. Les hormones jouent, entre autres, un rôle dans la croissance, la reproduction et le métabolisme.



Particularités des perturbateurs endocriniens (PE)

- 1 L'effet des PE n'est **pas obligatoirement proportionnel** à la dose reçue,
- 2 **Risque d'effet « cocktail »** : l'association de plusieurs substances chimiques peut engendrer des effets plus néfastes sur la santé que ceux produits individuellement,
- 3 **Périodes critiques de sensibilité** : grossesse, adolescence.

Les effets sur la santé



Chez l'Homme, même s'il est très difficile d'établir un lien causal entre l'exposition aux PE et la survenue de pathologies, la recherche, toujours en cours, met en évidence une probable implication des PE dans l'apparition de certaines maladies endocriniennes. Ainsi, ils sont notamment susceptibles de provoquer :

- **Altération du système reproducteur masculin ou féminin** :
 - > Baisse de la qualité du sperme, malformations congénitales de l'appareil uro-génital masculin, baisse de la testostérone
 - > Endométriose, puberté précoce, anomalies de l'ovaire,
- **Cancers hormono-dépendants** : testicules, prostate, utérus et ovaires,
- **Anomalies du développement** : faible poids de naissance, prématurité,
- **Autres** : troubles du comportement, obésité, diabète.

Quels sont-ils ? Où sont-ils ?



Biocides Bisphénol
 Crème solaire Alkylphénol Revêtement de sol
Parabens
 Phtalates Vernis/peinture
 Métaux lourds Tickets de caisse
Pesticides
 Plastifiants Composés polybromés
Filtre UV Retardateurs de flammes
 Colorants capillaires

Liste non exhaustive à titre d'exemple